



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 47425

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le coût excessif des médicaments anti sida dans les pays du tiers-monde. Le sida est actuellement la maladie la plus meurtrière en Afrique subsaharienne, où l'on estime à 23,3 millions le nombre de personnes atteintes par le virus du VIH, responsable de la maladie. Un dixième de la population mondiale vit dans cette région, qui renferme les deux tiers des personnes séropositives de la planète. Il faut savoir qu'actuellement les remèdes disponibles dans les pays occidentaux ne sont pas accessibles aux malades de ces pays pauvres ou alors à des prix exorbitants. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si des négociations sont envisagées avec les laboratoires européens et américains pour qu'ils diminuent le prix de leurs médicaments et pour que ces derniers soient accessibles aux pays les plus pauvres de la planète.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les populations des pays en développement ont encore un faible accès aux médicaments essentiels et en particulier à ceux destinés au traitement du VIH/Sida et des maladies opportunistes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation dramatique : problèmes logistiques d'approvisionnement et de stockage, exigence de qualité des produits, formation des professionnels de santé, budgets insuffisants et enfin, prix prohibitifs. Concernant le traitement du VIH/Sida, la récente déclaration commune d'intention de cinq laboratoires pharmaceutiques laisse présager une amélioration sensible de l'accès sûr, équitable, durable et abordable aux soins et aux traitements des personnes vivant avec le VIH/Sida dans ces pays. D'autres informations permettent d'envisager l'approvisionnement des structures sanitaires de ces Etats à partir de productions de génériques d'origine canadienne, indienne, thaïlandaise ou brésilienne, à faible coût. La France, depuis le lancement du Fonds de solidarité thérapeutique international (FSTI) en 1997, a toujours entretenu avec les laboratoires un dialogue permanent et a obtenu dans les projets démonstratifs menés dans ce cadre en Afrique, en Côte d'Ivoire, au Maroc et au Sénégal, des conditions très avantageuses de mise à disposition de certains traitements. La France s'emploiera à faciliter la mise en oeuvre de l'accord conclu entre les firmes et les agences des Nations unies et proposera, lors d'une réunion envisagée pour le premier semestre 2001 sous les auspices souhaitées des Nations unies, un processus visant à faciliter l'accès des patients les plus démunis aux traitements du VIH/Sida incluant les antirétroviraux. En outre, la France a marqué également depuis 1997 son souhait de développer la recherche sur les médicaments traitant des maladies tropicales dont l'arsenal thérapeutique se rétrécit avec la disparition progressive de molécules majeures. En fédérant les initiatives publiques et privées, la France favorisera, en concertation avec les autorités nationales et les partenaires au développement, l'amélioration de l'accès aux biens médicaux de qualité des populations des pays en développement.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47425

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3498

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5051